



PME MTL Grand Sud-Ouest : intégrer des critères ESG dans l'analyse de risque

Organisme en bref

PME MTL Grand Sud-Ouest est l'un des six pôles du réseau PME MTL repartis sur l'Île de Montréal. Ce réseau a notamment la responsabilité d'accompagner les entreprises et de gérer un certain nombre de programmes de prêts et de subventions, incluant le Fonds PME MTL, né d'une entente cadre entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE).

Le territoire du Grand Sud-Ouest est caractérisé par un tissu commercial dynamique et de nombreuses entreprises manufacturières.

Engagements formels envers le développement durable

En 2022, le réseau PME MTL s'est concerté quant à l'atteinte d'objectifs en lien avec le financement durable dans son énoncé stratégique. Parmi les cibles à atteindre d'ici 2025, soulignons :

- ➔ Clarifier et mettre en place un outil d'évaluation des impacts ESG
- ➔ Moderniser les politiques d'investissement
- ➔ Être formés par rapport aux meilleures pratiques de redirection socioécologique

Objectifs dans l'adoption de pratiques de financement durable

- ➔ Sensibiliser les entreprises aux pratiques d'affaires écoresponsables
- ➔ Reconnaître et encourager les pratiques d'affaires des entreprises en matière de développement durable

1. PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG

Personne(s) responsable(s) de l'évaluation ESG à l'interne

- ➔ Ressources spécialisées en développement durable

Méthode de collecte de l'information à des fins d'évaluation

- ➔ Entretien dirigé auprès des entreprises

L'analyse ESG est réalisée par une personne conseillère en développement durable. Lorsque possible, l'analyse se déroule conjointement avec l'analyste financier.

2. CARACTÉRISTIQUES DE L'OUTIL D'ÉVALUATION ESG

Format d'intégration des critères ESG

- ➔ Grille d'analyse globale

PME MTL Grand Sud-Ouest a procédé à la bonification de la grille d'analyse de risque déjà en place à l'interne, en y ajoutant des critères ESG et de circularité.

Catégorie(s) de critères ESG

- ➔ Critères multisectoriels liés à des pratiques d'affaires écoresponsables
- ➔ Critères d'économie circulaire
- ➔ Critères spécifiques à certains secteurs d'activité

La grille d'analyse globale est composée de 6 sections, dont 2 sections d'analyse en développement durable.

3. CRITÈRES D'ÉVALUATION ESG

Potentiel des pratiques de durabilité	Circularité et logistique
<ul style="list-style-type: none">· Impact sur le développement local· Approvisionnement local· Approvisionnement responsable· Conditions de travail· Engagements formels en développement durable	<ul style="list-style-type: none">· Réduction de l'intensité des matériaux/énergétique· Utilisation des ressources renouvelables et recyclées· Gestion et valorisation des résidus· Valorisation des produits en fin de vie· Logistique optimisée et intégrée

La section *Circularité et logistique* s'applique principalement aux entreprises du secteur manufacturier.

Échelle d'évaluation

Chaque critère est évalué sur une échelle d'évaluation à 4 niveaux. Pour chacun des niveaux, des libellés personnalisés décrivent des éléments attendus envers l'entreprise afin d'obtenir la note correspondante. La grille produit un résultat par volet ainsi qu'un résultat global pondéré, en pourcentage.

0 Absence de pratiques	1 Pratiques ponctuelles et non structurées	2 Pratiques structurées qui traduisent un début d'intégration du DD au fonctionnement de l'organisation	3 Pratiques faisant partie intégrante du modèle d'affaires. Suivi des résultats à l'aide d'indicateurs de performance
----------------------------------	--	---	---

Le résultat global se traduit par une côte de risque sur 3, 0 traduisant un risque élevé et 3 un risque faible.

4. ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ AUX CRITÈRES ESG

- ➔ Évaluation des actions réalisées par l'entreprise
- ➔ Évaluation de la performance ESG de l'entreprise

Les ressources spécialisées en DD ont le rôle d'identifier les actions concrètes déjà mises de l'avant par l'entreprise en matière de durabilité, et ce, au moment de la demande de financement. Des indicateurs de performance sont également intégrés à l'évaluation des critères de circularité.

5. POIDS RELATIF DES CRITÈRES ESG

- ➔ Critères de sensibilisation
- ➔ Critères d'évaluation qui déterminent l'octroi de la modalité financière

L'évaluation des critères ESG et de circularité vise essentiellement à sensibiliser et stimuler les entreprises à l'adoption de pratiques d'affaires écoresponsables, dont celles associées à l'économie circulaire pour les entreprises du secteur manufacturier.

Ces critères représentent 20 % de la note globale de la grille d'analyse et ont une incidence directe sur l'évaluation du risque, ce qui entraîne une modulation du taux d'intérêt à une hauteur maximale de 2 %. Par exemple, si l'entreprise score maximum à l'ensemble des critères ESG et de durabilité de la grille, son taux baissera de 2 %, et inversement.

6. MODALITÉS FINANCIÈRES ASSOCIÉES À L’ÉVALUATION ESG

Fonds ciblés par des critères ESG

- ➔ Fonds PME MTL

Modalités financières associées

- ➔ Réduction du taux d’intérêt d’une contribution remboursable à hauteur de maximum 2 %, selon le résultat à l’évaluation des critères ESG et de circularité.

7. ACCOMPAGNEMENT OFFERT EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

- ➔ Identification des axes d’intervention auprès des entreprises et conseils ciblés
- ➔ Référencement aux ressources internes du réseau PME MTL, tel que Synergie Montréal, spécialisé en économie circulaire
- ➔ Référencement aux ressources externes spécialisées
- ➔ Accompagnement stratégique en développement durable

Pour ce dernier point, les entreprises sont sensibilisées à l’importance de structurer et formaliser leurs pratiques en développement durable lors de l’évaluation ESG. Elles peuvent ainsi bénéficier d’un accompagnement dans l’élaboration d’un plan d’action de développement durable avec l’application web l’Activateurⁱ.

8. CHEMINEMENT D’INTÉGRATION DU FINANCEMENT DURABLE



ⁱ L’Activateur est un outil numérique accessible et performant qui accompagne les entreprises dans la mise en place de pratiques d’affaires écoresponsables. L’entrepreneur réalise l’autoévaluation de son entreprise, obtient des pistes d’actions concrètes et a l’opportunité de réaliser son plan d’action en développement durable.

Dans le cadre du projet :

Réalisé par :

Grâce au soutien de :

Remerciement à :

